



Évaluation du plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) du Burkina Faso 2015–2020:

Rapport final

Juin 2021



© Gouvernement du Burkina Faso, 2021

Photo: [CIF Action \(CC BY-NC-ND 2.0\)](#)

Ce rapport est le fruit d'une initiative conjointe entre le ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique du Burkina Faso et le Réseau mondial de PNA.

Note synthétique sur le Réseau mondial de PNA

Le Réseau mondial de PNA a été créé en 2014 pour soutenir les pays en développement dans l'avancement de leurs processus de PNA et contribuer à accélérer les efforts d'adaptation au changement climatique à travers le monde. À cette fin, le Réseau facilite l'apprentissage et les échanges soutenus entre pays du Sud, il soutient les actions menées au plan national pour l'élaboration et la mise en œuvre des PNA, et il renforce l'appui bilatéral en faveur de l'adaptation et des secteurs sensibles au climat en coordonnant les contributions des donateurs. Le Réseau est composé de représentants de plus de 140 pays impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation, ainsi que de 11 donateurs bilatéraux. Ses activités sont soutenues financièrement par l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, le Royaume-Uni, et les États-Unis. Son Secrétariat est hébergé par l'Institut international du développement durable (IISD). Pour plus d'informations à son sujet, veuillez consulter le site www.napglobalnetwork.org.



This project is undertaken with the financial support of:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Canada

 Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development


UKaid
from the British people

Secretariat hosted by:
Secrétariat hébergé par :

IISD

Résumé exécutif

Le Burkina Faso a adopté son Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) le 23 septembre 2015. Le PNA est le référentiel national en matière de réduction de la vulnérabilité du pays au dérèglement climatique. La vision du PNA est de faire du Burkina Faso un pays qui «... gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050».

La présente évaluation réalisée, par le Burkina Faso, avec l'appui du Réseau mondial de PNA à travers l'Institut international du développement durable (IISD) concerne la période 2015-2020. Elle s'est faite de manière participative avec les acteurs des secteurs concernés par le PNA à travers une décision administrative mettant en place une équipe pour l'évaluation dénommée «Groupe technique de travail».

Le pays a choisi l'option d'une approche d'évaluation de la mise en œuvre des actions à travers les axes stratégiques du PNA au nombre de cinq. Il s'agit (1) du renforcement des capacités à long terme des cadres institutionnels impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques, (2) du renforcement des systèmes d'information climatique, (3) de la mise en œuvre de mécanismes financiers efficaces et durables, (4) de la réduction de la vulnérabilité globale du pays aux changements climatiques et (5) de l'intégration systématique de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement.

Chaque axe stratégique est composé d'objectifs spécifiques pour faciliter son effectivité.

Tableau A1. Objectifs contenus dans les axes stratégiques

Axe stratégique	Objectifs spécifiques (OS)
Axe stratégique 1	OS1 : accroître les capacités techniques, humaines et financières du Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable (SP/CONEDD). OS2 : renforcer les capacités des cadres institutionnels impliqués dans la gestion de l'adaptation aux changements climatiques.
Axe stratégique 2	OS1 : améliorer la connaissance de l'adaptation aux changements climatiques. OS2 : rendre fonctionnel le système d'alerte précoce existant. OS3 : développer chez les citoyens une culture de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques.
Axe stratégique 3	OS1 : renforcer les capacités et le leadership du Burkina Faso pour la mobilisation des ressources financières destinées à couvrir les besoins d'adaptation aux changements climatiques. OS2 : assurer durablement le financement de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso.

Axe stratégique	Objectifs spécifiques (OS)
Axe stratégique 4	OS1 : réduire la vulnérabilité structurelle des populations et des zones à risques. OS2 : accroître la prise en compte de la réduction des risques sociaux et environnementaux dans les politiques, projets et programmes de développement.
Axe stratégique 5	OS1 : développer auprès des personnes responsables des études et de la planification le réflexe de la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques. OS2 : améliorer la connaissance du phénomène des changements climatiques par les décideurs politiques.

Source : consultant à partir des données du PNA (Ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques, Burkina Faso, 2015).

La synthèse du niveau d'atteinte des objectifs contenus dans les axes stratégiques se présente dans la matrice ci-dessous.

Tableau A2. Résumé du niveau de réalisation des objectifs du domaine stratégique

Axes stratégiques	Objectifs Spécifiques (OS)	Actions prévues	Réalisées		En cours		Non démarrées	
Axe stratégique 1	OS 1, 2	14	13	93%	0	0%	1	7%
Axe stratégique 2	OS 1, 2, 3	32	6	19%	12	38%	14	44%
Axe stratégique 3	OS 1, 2	9	5	56%	2	22%	2	22%
Axe stratégique 4	OS 1, 2	76	26	34%	23	30%	27	36%
Axe stratégique 5	OS 1, 2	12	4	33%	5	42%	3	25%
Ensemble	11	143	54	38%	42	29%	47	33%

Source : consultant à partir des données sectorielles.

Le tableau A2 montre que sur un total de 143 actions prévues, 96 actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation soit un taux de 67 %, contre 47 actions qui n'ont pas connu un début de démarrage soit un taux de 33 %. Sur les 67 % des actions citées, 38 % ont été réalisées et 29 % sont en cours d'exécution.

L'une des préoccupations majeures dans cette évaluation était de disposer d'informations sur le niveau de réalisation physique des actions du PNA. Le tableau ci-dessous indique le niveau de réalisation des actions par secteur.

Tableau A3. Résumé de la réalisation des objectifs par secteur

No.	Secteur	Nombre d'actions	Taux de réalisation par secteur des actions prévues	Taux par secteur des actions réalisées
1	Santé	22	57%	15%
2	Énergie	4	44%	11%
3	Environnement et ressources naturelles	25	39%	10%
4	Agriculture	19	87%	22%
5	Ressource en eau	23	84%	21%
6	Élevage	4	75%	19%
7	Habitat et Infrastructure	29	6%	2%
8	Organisations de la société civile	14	ND	ND
9	Organisations féminines	3	0%	0%
Ensemble			49%	100%

Source : consultant à partir des données sectorielles.

L'analyse faite sur le niveau de réalisations physiques des actions donne un taux moyen de 49 % contre 51 % d'actions non réalisées. Ces réalisations physiques comprennent par exemple la formation de 40 371 producteurs sur les techniques de gestion de la conservation des eaux et des sols/de la défense et restauration des sols (CES/DRS), la construction de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli pour 33 MW de crête, 213 768 ha de terres dégradées récupérées, 166 aires de conservation créées, 102 531 669 animaux vaccinés, 5 409 logements construits, la vaccination contre la méningocoque A pour les 0-29 ans dans les zones de Diapaga, Seba et Gayéri, 10 barrages réalisés, 5 240 forages neufs réalisés, et l'aménagement de 1 060 points d'eau maraîchers et pastoraux.

Il ressort, en sus, de l'évaluation par secteur (voir la Section 3), que les secteurs transversaux du genre et de la société civile comportent chacun zéro pour cent (0 %) d'actions réalisées. Ce résultat semble s'expliquer par l'absence de leadership institutionnel pour la mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation pour ces secteurs. De telles insuffisances relevées et des acquis constatés permettent de tirer les principales leçons de cette évaluation.

Au titre des insuffisances, l'on peut mentionner (i) la méconnaissance du PNA par certains acteurs de sa mise en œuvre, (ii) la non-responsabilisation sur le plan institutionnel des actions du PNA en lien avec la société civile et les organisations féminines, (iii) l'absence d'appropriation du PNA par les acteurs sectoriels, (iv) la non opérationnalisation du dispositif institutionnel du suivi et

d'évaluation du PNA, (v) l'insuffisance de la prise en compte du genre dans le suivi de la mise en œuvre des actions du PNA, et (vi) des impacts négatifs de la situation sécuritaire du pays et de la Covid-19 sur la mise en œuvre du PNA. Ces impacts se sont traduits, entre autres, par la réduction drastique des ressources financières affectées à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et l'inaccessibilité de certaines zones du pays pour la mise en œuvre des actions contenues dans le PNA.

Au titre des aspects positifs, il est indiqué de mentionner (i) l'institution des points focaux PNA et des CDN¹ devant permettre, à terme, de solutionner les difficultés de suivi des actions au niveau sectoriel, (ii) la prise en compte progressive des actions en lien avec le PNA dans les programmes d'activités de certains départements ministériels, (iii) l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles en lien avec la mise en œuvre du PNA, (iv) le renforcement continu des capacités des acteurs sur le PNA et la CDN.

Recommandations

Des principales recommandations à prendre en compte dans la mise en œuvre du futur PNA, l'évaluation relève la nécessité pour le Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable (SP/CNDD), les acteurs sectoriels et les partenaires d'appui :

1. D'informer/sensibiliser les parties prenantes (services publics, secteur privé, société civile) de la mise en œuvre du PNA sur son contenu;
2. De favoriser la dynamisation d'un cadre de concertation des acteurs de mise en œuvre et tenir des rencontres périodiques de suivi;
3. De renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre sur les stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNA;
4. De favoriser la responsabilisation des actions du PNA en lien avec la société civile et les organisations féminines en vue de favoriser leurs mises en œuvre;
5. De développer une stratégie de vulgarisation des résultats de la recherche;
6. De veiller à la prise en compte du PNA dans tous les référentiels de développement;
7. D'aligner le PNA sur les Objectifs du développement durable (ODD);
8. De répertorier et créer une base de données pour faciliter le suivi de toutes les associations féminines œuvrant dans la lutte contre les changements climatiques et les associer dans la mise en œuvre;
9. De répertorier et créer une base de données pour faciliter le suivi des actions de la société civile œuvrant dans la lutte contre les changements climatiques et les associer dans la mise en œuvre;
10. De renforcer spécifiquement les compétences des organisations féminines;
11. De définir clairement les actions et leurs cibles à court, moyen et long terme pour faciliter le suivi et l'évaluation;
12. De renforcer les compétences des points focaux du PNA pour faciliter le suivi-rapportage des actions de leurs secteurs respectifs en lien avec le PNA;
13. D'élaborer et mettre en œuvre le Plan de communication sur le PNA.

¹ Contribution déterminée au niveau national

Table des matières

1.0 Introduction	1
1.1 Contexte général	1
1.2 Objectifs de l'évaluation	2
1.3 Difficultés et limites de l'étude	3
2.0 Méthodologie de l'étude	4
3.0 Cohérence du PNA aux engagements du Burkina Faso	6
3.1 La cohérence du PNA avec les engagements internationaux du Burkina Faso	6
3.2 La cohérence du PNA avec les référentiels au niveau national	7
4.0 Les résultats de l'étude	8
4.1 Secteur de l'agriculture	8
4.2 Secteur de l'énergie	9
4.3 Secteur de l'environnement et des ressources naturelles	10
4.4 Secteur des productions animales	12
4.5 Secteur de l'habitat et des infrastructures	13
4.6 Secteur de la santé	14
4.7 Secteur de l'eau	15
4.8 Secteur du genre	16
4.9 Organisations de la société civile	17
4.10 Synthèse de l'évaluation par les axes stratégiques et les secteurs	18
5.0 Forces et faiblesses de la mise en œuvre du PNA	22
6.0 Pertinence des réalisations	23
7.0 Efficacité des réalisations	24
8.0 Durabilité des réalisations	25
9.0 Stratégie de diffusion du rapport de l'étude	26
10.0 Principaux enseignements et recommandations	27
11.0 Conclusion	30
Références	31
Annexe 1. Indication sur le secteur de l'agriculture	32
Annexe 2. Indication sur le secteur de l'énergie	33
Annexe 3. Indication sur le secteur de l'environnement et des ressources naturelles	34
Annexe 4. Indication sur le secteur de l'élevage	35
Annexe 5. Indication sur le secteur des infrastructures et de l'habitat	36

Annexe 6. Indication sur le secteur de la santé	37
Annexe 7. Indication sur le secteur de l'eau	38
Annexe 8. Indication sur la prise en compte du genre	39
Annexe 9. Prise en compte des organisations de la société civile	41
Annexe 10. Prise en compte des organisations de la société civile	42

Liste des figures

Figure 1. Zones climatiques du Burkina Faso	1
Figure 2. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur de l'agriculture	9
Figure 3. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur de l'énergie	10
Figure 4. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur de l'environnement et des ressources naturelles	11
Figure 5. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur des productions animales	12
Figure 6. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur de l'habitat et des infrastructures	13
Figure 7. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur de la santé	14
Figure 8. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur des ressources en eau	15
Figure 9. Niveau d'atteinte des objectifs relatifs aux organisations féminines	16
Figure 10. Niveau d'atteinte des objectifs en lien avec les OSC	17
Figure 11. Niveau d'atteinte des objectifs des axes stratégiques	18
Figure 12. Niveau d'atteinte des objectifs par secteur	20

Liste des tableaux

Tableau A1. Objectifs contenus dans les axes stratégiques.....	iii
Tableau A2. Résumé du niveau de réalisation des objectifs du domaine stratégique.....	iv
Tableau A3. Résumé de la réalisation des objectifs par secteur.....	v
Tableau 1. Objectifs contenus dans les axes stratégiques.....	4
Table 2. Synthèse du niveau d'atteinte des objectifs des axes stratégiques.....	18
Table 3. Synthèse d'atteinte des objectifs par secteur.....	19
Table 4. Synthèse des réalisations physiques des actions du PNA.....	21
Tableau 5. Synthèse de l'analyse des forces et faiblesses.....	22
Tableau 6. Synthèse des recommandations.....	28
Tableau 7. Synthèse des réalisations physiques du secteur de l'agriculture.....	32
Tableau 8. Liste de projets d'adaptation mis en œuvre hors PNA du secteur de l'agriculture.....	32
Tableau 9. Synthèse des réalisations physiques du secteur de l'énergie.....	33
Tableau 10. Synthèse des réalisations physiques du secteur de l'environnement.....	34
Tableau 11. Liste de projets d'adaptation mis en œuvre hors PNA du secteur de l'environnement et des ressources naturelles.....	34
Tableau 12. Synthèse des réalisations physiques du secteur des productions animales.....	35
Tableau 13. Synthèse des réalisations physiques du secteur des infrastructures et de l'habitat.....	36
Tableau 14. Liste des projets d'adaptation mis en œuvre hors PNA du secteur de l'habitat.....	36
Tableau 15. Synthèse des réalisations physiques du secteur des infrastructures et de la santé.....	37
Tableau 16. Synthèse des réalisations physiques du secteur de l'eau.....	38
Tableau 17. Liste de projets d'adaptation du secteur de l'eau mis en œuvre hors PNA.....	38
Tableau 18. Liste de projets d'adaptation et de résilience intégrant le genre mis en œuvre hors PNA.....	39
Tableau 19. Liste de projets d'adaptation hors PNA mis en œuvre par des OSC.....	41
Tableau 20. Liste des personnes ayant contribué à cette évaluation.....	42

Sigles et abréviations

ABER	Agence burkinabè pour l'électrification rurale
ANÉREÉ	Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CES	Conservation des eaux et des sols
CFA	Communauté financière d'Afrique
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
DCCI	Département de la coordination des conventions internationales
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGEE	Direction générale de l'efficacité énergétique
DGER	Direction générale des énergies renouvelables
DGHADI	Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation
DGIH	Direction générale des infrastructures hydrauliques
DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
DGPV	Direction générale de la production végétale
DRS	Défense et restauration des sols
GES	Gaz à effet de serre
INSD	Institut national des statistiques et de la démographie
LED	Diodes électroluminescentes (LED)
ND	Non déterminé(e)
MAAHM	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements hydroagricoles et de la Mécanisation
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique
MEMC	Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières
MID	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MINEFID	Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement
MHUV	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Villes
MRAH	Ministère des Ressources animales et halieutiques
MS	Ministère de la Santé
MESRSI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation
MW	Mégawatt
ODD	Objectifs du développement durable
ONG	Organisations non gouvernementales

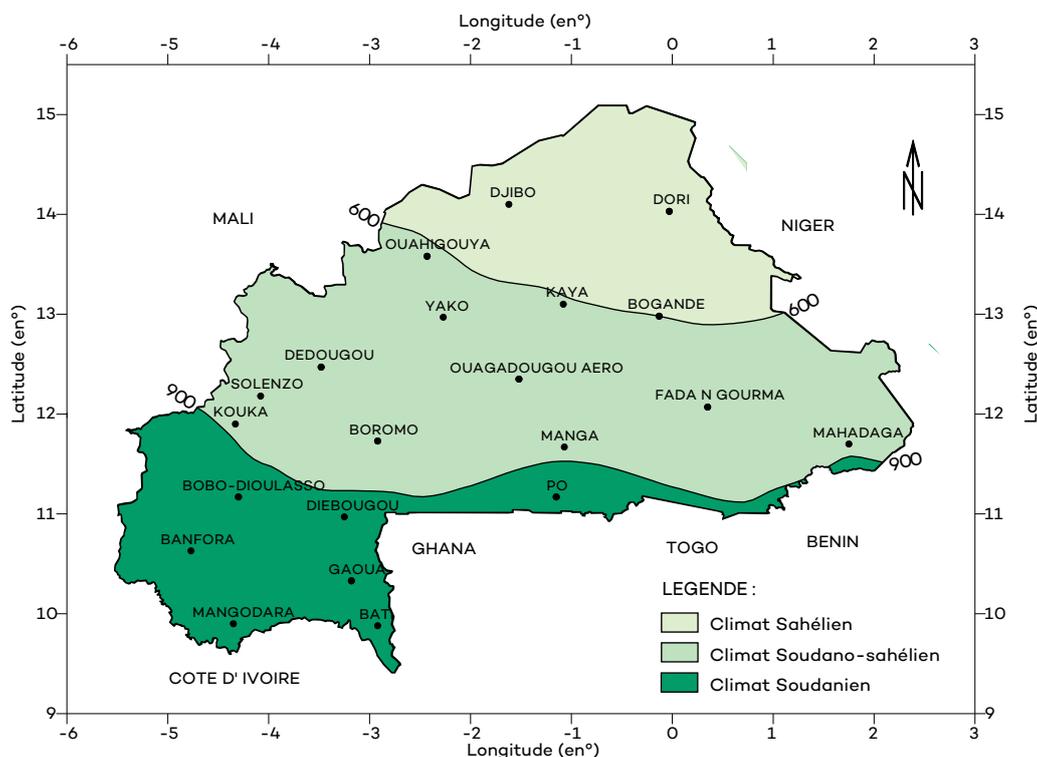
OS	Objectif stratégique
OSC	Organisation de la société civile
PAS-PNA	Projet d'appui scientifique aux processus de plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petite et moyenne industrie
PANA	Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PNA	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PNDES	Plan national de développement économique et social
SONABEL	Société nationale d'électricité du Burkina Faso
SP/CONEDD	Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable
SP/CNDD	Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable
SP CONAP-Genre	Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre
SP/CNDD	Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable
SP/GIRE	Secrétariat permanent pour la gestion intégrée des ressources en eau

1.0 Introduction

1.1 Contexte général

Situé dans la zone sahélienne au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso, avec une superficie de 274 000 km², est un pays enclavé de 20 487 979 habitants (Central Intelligence Agency, 2021). Il est limité au nord et à l'ouest par le Mali, au nord par le Niger, à l'ouest par la Côte d'Ivoire, au sud par le Ghana, le Bénin et le Togo. Le pays est subdivisé en trois zones agro-climatiques qui sont la zone soudanienne, la zone soudano-sahélienne et la zone sahélienne.

Figure 1. Zones climatiques du Burkina Faso



Source : Ministère de l'Environnement et des ressources halieutiques, 2015.

L'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992 a offert une base juridique internationale de lutte contre le dérèglement climatique. Le but ultime de cette convention ratifiée par le Burkina Faso le 02 septembre 1993, conformément à son article 2, est de stabiliser les gaz à effet de serre à un niveau qui puisse empêcher toute perturbation anthropique du système climatique. Pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques, le Burkina Faso, en tant que « pays moins avancé », a adopté le 19 novembre 2007 un Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements

climatiques (PANA). La mise en œuvre du PANA a permis, entre autres, une forte production scientifique sur la dynamique des paramètres climatiques à court, moyen et long terme, la vulnérabilité actuelle et future des moyens d'existence et de subsistance des populations, ainsi que des mesures d'adaptation à court, moyen et long terme. Les études de vulnérabilité réalisées dans le cadre du PANA ont conduit à l'élaboration, par le Burkina Faso, de son Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA).

Le PNA, adopté le 23 septembre 2015 comporte la vision suivante : « Le Burkina Faso gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050 » (Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques, 2015). Pour y parvenir, une planification sur une période de 15 ans d'un montant total de 3 853,75 milliards de francs CFA, soit 7,70 milliards de dollars, a été établie. Les secteurs qualifiés de vulnérables aux changements climatiques à l'issue des études scientifiques dans le cadre de l'élaboration du PNA sont l'agriculture, l'environnement, l'élevage, l'énergie, l'eau, la santé, l'habitat et les infrastructures. Faire face à cette vulnérabilité a conduit le pays à élaborer huit (8) plans sectoriels d'adaptation dans les secteurs (i) de l'agriculture, y compris l'eau, (ii) des productions animales, (iii) de l'environnement et des ressources naturelles, (iv) de l'énergie, (v) de la santé, (vi) des infrastructures et de l'habitat, (vii) des associations féminines; et (viii) des organisations de la société civile (OSC).

Après cinq années de mise en œuvre à compter de son adoption, le Burkina Faso a entrepris la présente évaluation de son PNA avec l'appui technique et financier du Réseau mondial de PNA à travers l'Institut international du développement durable (IISD).

1.2 Objectifs de l'évaluation

Il s'agit, dans cette démarche, d'une évaluation de la mise en œuvre des actions contenues dans le PNA. Cet exercice ne concerne donc pas les impacts qui pourraient également faire l'objet d'études spécifiques. L'objectif général de l'évaluation du PNA pour la période 2015-2020 est d'améliorer la visibilité du processus du PNA au niveau national et de comprendre les facteurs habilitants et les barrières à la mise en œuvre des actions prioritaires pour améliorer la qualité du processus et les résultats escomptés à l'avenir. De façon spécifique, les objectifs sont de :

- développer et tester une approche pour élaborer ce premier rapport de mise en œuvre du document-cadre du PNA;
- réengager les acteurs responsables de la mise en œuvre du PNA;
- tirer les meilleurs enseignements sur la mise en œuvre du PNA sur la période 2015-2020;
- fournir des données sur l'état de mise en œuvre du PNA actuel et de formuler des recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre du futur PNA du Burkina Faso.

1.3 Difficultés et limites de l'étude

Malgré des outils élaborés dans le PNA en vue de faciliter le suivi et l'évaluation des actions planifiées par secteur, de nombreuses difficultés ont été rencontrées dans cette évaluation dont les plus importantes qui pourraient affecter la qualité du présent document sont :

- l'insuffisance du dispositif institutionnel de suivi du PNA à l'échelle sectorielle dont la conséquence directe se trouve dans les difficultés de collecte des données;
- l'absence de cibles pour la période 2015-2020 de certains secteurs;
- la non-définition d'actions/d'activités spécifiques pour la période 2015-2020 dans certains secteurs.

2.0 Méthodologie de l'étude

Grâce à l'appui technique de l'IISD, le Burkina Faso, a bénéficié d'un partage d'expérience à propos des méthodologies d'évaluation des PNA utilisées par une dizaine de pays. S'appuyant sur ces expériences et tenant compte des exigences du temps et des ressources, le pays a retenu les options suivantes :

- la mise en place, par une décision administrative, d'une équipe d'évaluation du PNA, notamment d'un Groupe technique de travail (GTT) réunissant des acteurs des secteurs concernés aussi bien du public que de la société civile;
- l'option d'une approche participative et inclusive matérialisée non seulement par le GTT mais aussi par l'association d'autres départements ministériels, du secteur privé, d'autres acteurs de la société civile et des personnes de ressource;
- la combinaison d'une approche qualitative et quantitative pour l'évaluation du PNA;
- la réalisation d'une évaluation à partir des cinq axes stratégiques du PNA;
- l'élaboration suivie de la validation des outils de collecte à partir des fiches (adaptées) de suivi et d'évaluation des actions contenues dans le PNA;
- l'entreprise de la phase de collecte et de partage des données par les acteurs sectoriels suivie du traitement et de l'analyse des données;
- la pré-validation et la validation du rapport d'évaluation du PNA.

Le niveau d'atteinte des objectifs de chaque axe stratégique est obtenu à partir des actions prévues, réalisées, en cours ou non démarrées. Le taux moyen de réalisation physique est calculé à partir des données en lien avec le niveau de mise en œuvre de chaque action prévue par secteur. Cette méthode a permis de disposer à la fois des résultats pour les axes stratégiques et pour les secteurs.

Tableau 1. Objectifs contenus dans les axes stratégiques

Axe stratégique	Objectifs spécifiques (OS)
Axe stratégique 1	OS1 : accroître les capacités techniques, humaines et financières du Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable (SP/CONEDD). OS2 : renforcer les capacités des cadres institutionnels impliqués dans la gestion de l'adaptation aux changements climatiques.
Axe stratégique 2	OS1 : améliorer la connaissance de l'adaptation aux changements climatiques. OS2 : rendre fonctionnel le système d'alerte précoce existant. OS3 : développer chez les citoyens une culture de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques.

Axe stratégique	Objectifs spécifiques (OS)
Axe stratégique 3	<p>OS1 : renforcer les capacités et le leadership du Burkina Faso pour la mobilisation des ressources financières destinées à couvrir les besoins d'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>OS2 : assurer durablement le financement de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso.</p>
Axe stratégique 4	<p>OS1 : réduire la vulnérabilité structurelle des populations et des zones à risques.</p> <p>OS2 : accroître la prise en compte de la réduction des risques sociaux et environnementaux dans les politiques, projets et programmes de développement.</p>
Axe stratégique 5	<p>OS1 : développer auprès des personnes responsables des études et de la planification le réflexe de la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>OS2 : améliorer la connaissance du phénomène des changements climatiques par les décideurs politiques.</p>

Source : Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques, 2015.

3.0 Cohérence du PNA aux engagements du Burkina Faso

Le Burkina Faso a suivi, pour l'élaboration de son Plan national d'adaptation aux changements climatiques, les directives techniques de 2012 du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) en lien avec les recommandations de la 17^{ème} Conférence des parties du CCNUCC tenue en 2011 en Afrique du Sud, qui a adopté la décision n°5/CoP.17 relatives aux PNA. Le PNA du Burkina Faso a pris en compte les engagements internationaux du pays et a considéré des référentiels au niveau national. Le présent rapport pourrait servir à informer/renseigner d'autres engagements y relatifs.

3.1 La cohérence du PNA avec les engagements internationaux du Burkina Faso

Le PNA du Burkina Faso, en tant que référentiel en matière d'adaptation ou de réduction de sa vulnérabilité aux changements climatiques s'inscrit dans la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il est également en phase avec l'Accord de Paris sur le climat (2015) qui, outre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter la hausse de la température mondiale, vise également à renforcer la capacité d'adaptation et de résilience des pays face aux impacts des changements climatiques. Au Burkina Faso, le PNA renseigne, par ailleurs, la partie « adaptation » de la Contribution déterminée au niveau national (CDN), qui est la locomotive de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Le PNA, contient, par ailleurs, de nombreuses actions dont l'effectivité s'inscrit également dans les objectifs des Conventions sur la diversité biologique (CDB), sur la lutte contre la désertification (CLD) et sur les zones humides (Convention de Ramsar sur les zones humides). Les objectifs d'adaptation et de renforcement de la résilience dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'environnement et des ressources naturelles, de l'énergie, de l'habitat, des infrastructures, du renforcement de la résilience et de l'élevage contenus dans le PNA s'inscrivent dans les Objectifs du développement durable (ODD) prioritaires du Burkina Faso. Ces objectifs concourent spécifiquement à l'atteinte des cibles de l'ODD 13 qui appelle à une prise de mesures pour lutter contre les changements climatiques. Le PNA s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, pour relever les défis urgents auxquels le monde est confronté sur le plan écologique, politique et économique. En effet, lutter contre la menace du changement climatique influence la façon de (i) gérer les ressources naturelles, (ii) parvenir à l'égalité des sexes ou à une meilleure santé, (iii) contribuer à éradiquer la pauvreté, (iv) consolider la paix et (v) de contribuer à des économies florissantes.

Le PNA s'inscrit, en sus, dans la dynamique de la réduction des risques de catastrophes à travers les actions de résilience; il est, par conséquent, en phase avec le Cadre d'action de Sendai pour

la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Enfin, le PNA répond aux objectifs des différentes générations des droits de l'homme qui traitent, entre autres, du droit à la vie, du droit à un environnement sain, du droit à l'alimentation et du droit à un logement décent.

3.2 La cohérence du PNA avec les référentiels au niveau national

Le Burkina Faso dispose d'une Stratégie nationale de mise en œuvre concertée des conventions de la génération de Rio, d'une Stratégie nationale de mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques et d'une politique nationale de développement durable, et de la Situation de références nationales sur la Neutralité de dégradations des terres. Les orientations en matière d'adaptation du PNA tirent, en partie, sa substance de ces référentiels. Les secteurs vulnérables identifiés dans le PNA sont également en phase avec les secteurs prioritaires en matière de développement contenus dans l'*Étude prospective Burkina Faso 2025*.

Le PNA s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES). En effet, l'axe 2 du PNDES vise à « développer le capital humain » et l'axe 3 a pour objectif de « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi ». Le PNA contribue à l'atteinte de l'objectif stratégique 5 de l'axe 3 du PNDES qui traite du renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations face aux changements climatiques. Il permet, par ailleurs de renseigner l'OS 3.1 qui dispose de développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable.

Le PNA est également en phase avec les secteurs de planification retenus au Burkina Faso à travers les secteurs prioritaires vulnérables notamment les secteurs de l'agriculture, de l'eau, des productions animales, de l'environnement et des ressources naturelles, de la santé, de l'énergie, de l'habitat, des infrastructures.



Utilisation du Zaï pour la production céréalière. Photo: Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres

4.0 Les résultats de l'étude

Le Burkina Faso a opté pour une évaluation de son PNA à travers ses axes stratégiques qui couvrent les secteurs prioritaires. En rappel, les axes stratégiques du PNA sont les suivants :

- axe stratégique n°1 : le renforcement des capacités à long terme des cadres institutionnels impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques;
- axe stratégique n°2 : le renforcement des systèmes d'information climatique;
- axe stratégique n°3 : la mise en œuvre de mécanismes financiers efficaces et durables;
- axe stratégique n°4 : la réduction de la vulnérabilité globale du pays aux changements climatiques;
- axe stratégique n°5 : l'intégration systématique de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement.

Les résultats prennent en compte (i) le niveau d'atteinte des objectifs contenus dans les axes stratégiques (voir tableau n°2), (ii) le niveau de réalisation physique des actions d'adaptation, (iii) des indications sur les principales réalisations physiques, (iv) les forces et faiblesses clés constatées, et (v) le niveau de prise en compte du genre. Des indications sur les projets d'adaptation réalisées hors PNA par secteur figurent, par ailleurs, en annexe.

4.1 Secteur de l'agriculture

Le secteur de l'agriculture a fait l'objet d'un PNA sectoriel au regard de sa forte vulnérabilité aux changements climatiques attestée par les études scientifiques qui ont conduit à l'évaluation du PNA. L'objectif général du PNA-Agriculture est de réaliser des actions d'adaptation aux changements climatiques afin de rendre l'agriculture plus résiliente (Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, 2013). Les OS consistent à :

- OS1 : restaurer la fertilité des terres dégradées;
- OS2 : améliorer l'accès des producteurs agricoles aux facteurs de production agricoles de bonne qualité (équipements, intrants, terres, résultats de recherches agricoles, etc.);
- OS3 : renforcer la résilience des parties prenantes face aux changements climatiques;
- OS4 : développer les systèmes d'alerte précoce pour une gestion efficiente de la variabilité et des changements climatiques.

Niveau d'atteinte des objectifs par rapport aux axes stratégiques : sur 19 actions prévues, 13 ont été réalisées, 2 sont en cours de mise en œuvre et 4 actions n'ont pas démarré.

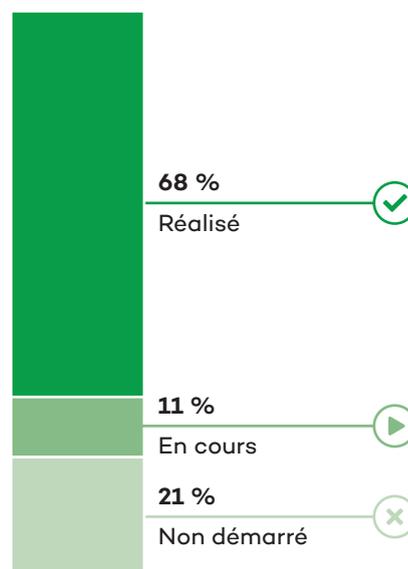
Il ressort de la figure que 68 % des actions prévues ont été réalisées, 11 % sont en cours de réalisation et 21 % n'ont pas connu un début de démarrage. Si le pourcentage des actions réalisées

semble bien important, le taux de 21 % d'actions qui n'ont pas démarré semble également significatif. Les principales raisons de la non-exécution des actions sont liées à l'insuffisance de mobilisation des ressources.

Niveau de réalisation physique des actions : il ressort de l'analyse des actions que le taux moyen de réalisation des actions s'élève à 87 % contre 13 % d'actions non réalisées. Les principales réalisations sont, entre autres :

- la formation de 40 371 producteurs sur les techniques de gestion de la conservation des eaux et des sols/de la défense et restauration des sols (CES/DRS);
- la mise à la disposition des producteurs de 16 067 kits pour la pratique des CES/DRS;
- 154 810,40 ha de CES/DRS;
- 35 935 tonnes de semences améliorées (toutes spéculations confondues) mises à la disposition des producteurs à prix subventionné;
- 7 plateformes d'innovation mises en place en lien avec l'amélioration de la résilience de l'agriculture dans le contexte des changements climatiques.

Figure 2. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur de l'agriculture



Source : consultant à partir des données du secteur

Bénéficiaires et prise en compte du genre : les bénéficiaires sont principalement les producteurs, les promoteurs d'entreprises agricoles, les populations d'une manière générale. Les femmes et les jeunes ont été pris en considération dans la mise en œuvre du PNA-Agriculture sans que l'on ne puisse cependant disposer de données chiffrées et désagrégées à cet effet.

4.2 Secteur de l'énergie

À l'instar du secteur de l'agriculture, le secteur de l'énergie dispose de son Plan national d'adaptation aux changements climatiques. L'objectif global de ce PNA est d'assurer de manière satisfaisante la production et la distribution de l'énergie. Les OS consistent à :

- OS1 : réduire les effets des changements climatiques sur le secteur de l'énergie;
- OS2 : assurer une offre durable en énergie de cuisson;
- OS3 : réduire les consommations d'électricité;
- OS4 : améliorer la connaissance des impacts des changements climatiques sur le secteur de l'énergie.

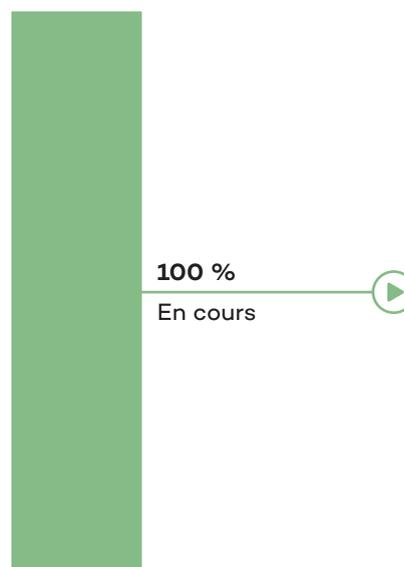
Niveau d'atteinte des objectifs par rapport aux axes stratégiques : sur un total de 4 actions planifiées, l'ensemble des actions sont en cours de réalisation. Ces actions sont en lien avec le

renforcement des systèmes d'information climatique et la réduction de la vulnérabilité globale du pays aux changements climatiques du secteur de l'électricité.

Niveau de réalisation physique des actions : l'ensemble des 4 actions sont en cours de réalisation avec un taux moyen de mise en œuvre de 44 %. Les principales réalisations sont, entre autres :

- l'adoption de nouvelles technologies mieux adaptées aux changements climatiques tels que la construction de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtoui pour 33 MW de crête;
- la construction de la centrale solaire photovoltaïque de Ziga de 1.1 MW de crête;
- l'équipement en mini centrales solaires photovoltaïques de 21 centres médicaux avec antenne chirurgicale;
- 4 358 kits solaires installés auprès des ménages PME/PMI;
- la prise en considération des changements climatiques dans les programmes d'activités du ministère en charge de l'énergie;
- l'acquisition et l'installation de 1 500 000 lampes à LED en remplacement des lampes à tube fluorescent au profit de 375 000 ménages raccordés au réseau de la Société nationale d'électricité du Burkina Faso (SONABEL), qui ont permis d'économiser plus de 22 MW;
- l'acquisition et l'installation de 10 500 lampadaires à diodes électroluminescentes (LED) dans 25 villes du Burkina Faso.

Figure 3. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur de l'énergie



Source : consultant à partir des données du secteur

Bénéficiaires et prise en compte du genre : les bénéficiaires sont, entre autres, les abonnés de la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL), les agents de l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER), les populations des villes et des campagnes. Les bénéficiaires des actions mises en œuvre n'ont pas été désagrégés par genre.

4.3 Secteur de l'environnement et des ressources naturelles

À la suite des études scientifiques qui ont conduit à l'élaboration du PNA, l'environnement et les ressources naturelles qualifiés de vulnérables ont fait l'objet d'un PNA sectoriel. L'objectif général est d'assurer de manière durable la conservation des ressources naturelles. Les OS consistent à :

- OS1 : accroître la productivité et la résilience des écosystèmes,
- OS2 : améliorer la conservation de la biodiversité,
- OS3 : renforcer la recherche et le suivi écologique,
- OS4 : atténuer les émissions des GES.

Niveau d'atteinte des objectifs par rapport aux axes stratégiques : sur 25 actions prévues, 8 ont été réalisées, 16 en cours de mise en œuvre et 1 action qui n'a pas connu un début de mise en œuvre.

Il ressort de l'analyse que 32 % des actions prévues ont été réalisées, 64 % sont en cours de réalisation et 4 % n'ont pas connu un début de démarrage. Les principales raisons du faible pourcentage des actions entièrement réalisées ainsi que le pourcentage élevé des actions en cours de mise en œuvre sont, entre autres, la mobilisation tardive des ressources financières pour leur mise en œuvre et l'insuffisance des ressources mobilisées, ainsi que la faible appropriation du PNA.

Niveau de réalisation physique des actions : l'analyse des actions indique un taux moyen de réalisation des actions de 39 % contre 61 % d'actions non réalisées. Les réalisations ont permis d'engranger des résultats notamment :

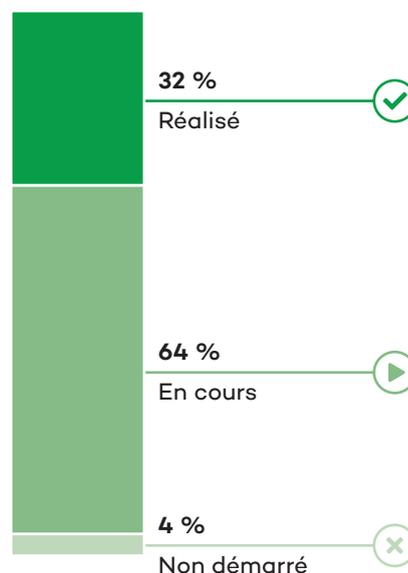
- 213 768 ha de terres dégradées récupérés,
- 20 435 kg de semences forestières diffusées,
- 166 espaces de conservations créées,
- 73 espaces de conservation délimités,
- 6,25 ha de plantation de karité réalisés,
- 419 jardins nutritifs implantés,
- 15 plans et d'aménagement et de gestion de forêts élaborés/actualisés,
- 21 inventaires fauniques réalisés.

Bénéficiaires et prise en compte du genre : les bénéficiaires sont, l'État, les collectivités territoriales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations, et les populations. Les actions et les résultats n'ont pas été désagrégés en genre. Toutefois, la cellule afférente au genre du ministère responsable de l'environnement a renforcé les capacités des cadres dudit ministère sur la prise en compte des genres dans les actions des différents services.

4.4 Secteur des productions animales

Le secteur de l'élevage au regard de sa forte vulnérabilité a fait l'objet d'un PNA sectoriel. L'objectif global est de renforcer la sécurité des activités pastorales à travers une meilleure diffusion et une valorisation des informations sur les ressources pastorales et les conditions d'accès associées. Les OS consistent à :

Figure 4. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur de l'environnement et des ressources naturelles



Source : consultant à partir des données du secteur

- OS1 : renforcer la sécurité des activités pastorales à travers une meilleure diffusion et une valorisation des informations sur les ressources pastorales et les conditions d'accès associées;
- OS2 : sécuriser le capital animal en vue de soutenir durablement l'économie pastorale et renforcer la résilience des acteurs pour une sécurité alimentaire durable au Burkina Faso;
- OS3 : atténuer la vulnérabilité climatique des pasteurs et contribuer au développement économique local.

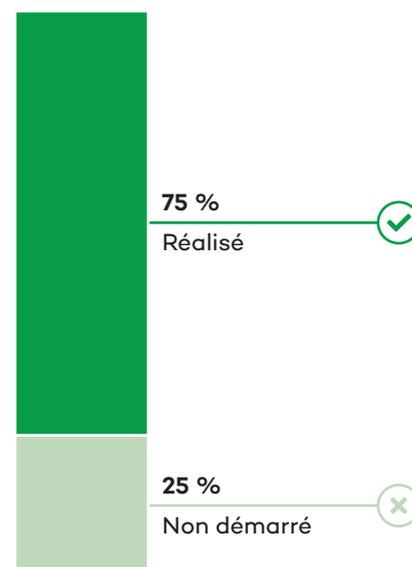
Niveau d'atteinte des objectifs par rapport aux axes stratégiques : sur 4 actions prévues, 3 ont été réalisées, aucune action en cours de réalisation, 1 action n'a pas connu un début de mise en œuvre.

L'analyse des actions mises en œuvre indique que 75 % des actions prévues ont été réalisées contre 25 % des actions non démarrées. Les principales raisons qui ont favorisé le niveau relativement élevé des actions mises en œuvre sont le renforcement du cadre institutionnel en lien avec les changements climatiques dans le département ministériel et la prise en compte dans les programmes des services techniques des actions en lien avec le PNA élevage.

Niveau de réalisation physique des actions : l'analyse des actions montre également un taux moyen de réalisation des actions à hauteur de 75 % contre 25 % des actions qui ne sont pas réalisées. Les principales réalisations physiques sont, entre autres :

- 102 531 669 têtes d'animaux vaccinés,
- 24 bulletins trimestriels sur les offres et les prix de bétail,
- 6 bilans fourrages disponibles.

Figure 5. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur des productions animales



Source : consultant à partir des données du secteur

Bénéficiaires et prise en compte du genre : les bénéficiaires sont les décideurs, les éleveurs, les agropasteurs, les instituts de recherche, les étudiants, les ONG et associations. Le ministère responsable des productions animales dispose d'une cellule afférente au genre dont le mandat est, entre autres, de promouvoir la prise en compte du genre dans les politiques et stratégies du ministère. Le suivi des actions n'est cependant pas désagrégé en genres.

4.5 Secteur de l'habitat et des infrastructures

À la suite des études scientifiques qui ont conduit à l'élaboration du PNA, l'habitat et les infrastructures qualifiés de vulnérables ont fait l'objet d'un PNA sectoriel. L'objectif général est

d'accroître la résilience des populations et de l'environnement bâti aux changements climatiques en vue d'atteindre un développement durable. Les OS consistent à :

- OS1 : favoriser l'accès au logement décent pour les couches sociales défavorisées à travers le logement locatif, l'appui à l'auto-construction et la construction des logements sociaux;
- OS2 : réaliser des équipements socio-collectifs, des infrastructures routières, hydrauliques, et d'évacuation des eaux pluviales et usées qui soient utiles et résilients à travers une bonne conception/réalisation et un bon entretien;
- OS3 : faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance économique et de développement durable par la promotion de l'économie verte.

Niveau d'atteinte des objectifs par rapport aux axes stratégiques : sur 29 actions prévues, aucune action n'a été complètement réalisée, 10 sont en cours de mise en œuvre et 19 actions n'ont pas connu un début de démarrage.

L'analyse indique que 34 % des actions sont en cours de mise en œuvre, contre 66 % d'actions non démarrées. La principale cause d'absence d'actions complètement réalisées reste étroitement liée à la faible mobilisation des ressources notamment financières.

Niveau de réalisation physique des actions : l'analyse des actions indique un taux de mise en œuvre de 6 % des actions contre 94 % des actions non réalisées. Les activités réalisées sont, entre autres :

- la cartographie des zones inondables,
- l'adoption des textes sur le bail locatif,
- 5 409 logements construits,
- la réalisation des caniveaux dans les différentes capitales régionales.

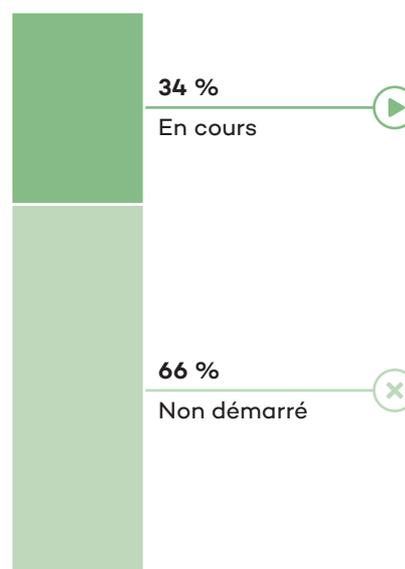
Bénéficiaires et prise en compte du genre :

les bénéficiaires sont l'État, les collectivités territoriales et les populations. Les actions et les résultats n'ont pas été désagrégés en fonction du genre.

4.6 Secteur de la santé

Le secteur de la santé dispose d'un PNA-sectoriel. Des travaux de recherche qui ont conduit à l'élaboration de ce document, le paludisme et la méningite ont été qualifiés de maladies climato-sensibles plus ressenties au Burkina Faso. L'objectif global du PNA-santé est d'assurer l'adaptation du secteur de la santé aux changements climatiques, pour une meilleure protection de la population. Les OS consistent à :

Figure 6. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur de l'habitat et des infrastructures



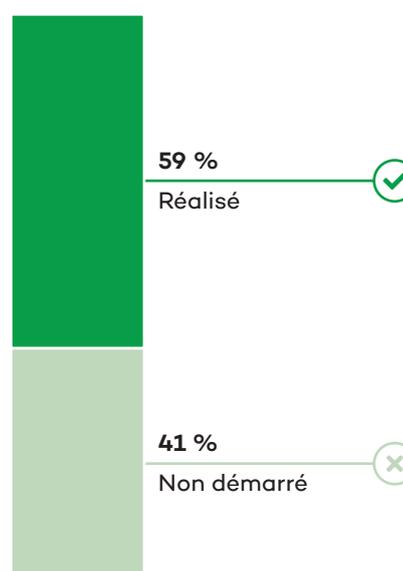
Source : consultant à partir des données du secteur

- OS1 : assurer le leadership et la gouvernance en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques dans le secteur de la santé;
- OS2 : renforcer les capacités des ressources humaines en santé dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques;
- OS3 : améliorer l'alerte précoce et la réponse aux phénomènes liés aux changements climatiques
- OS4 : adapter les infrastructures de santé aux effets des changements climatiques;
- OS5 : renforcer la recherche dans le domaine des changements climatiques.

Niveau d'atteinte des objectifs par rapport aux axes stratégiques : sur un total de 22 actions prévues, 13 ont été réalisées et 9 actions n'ont pas connu un début de mise en œuvre.

L'analyse des actions mises en œuvre indique que 59 % des actions prévues ont été réalisées contre 41 % des actions non démarrées. Les principales raisons qui ont facilité la mise en œuvre de 59 % des actions sont, entre autres, la prise en compte des changements climatiques dans les programmes de certaines directions techniques, l'institutionnalisation d'un service public environnemental, la disponibilité des compétences et la mobilisation des ressources financières. La cause du non-démarrage de 41 % des actions est principalement liée à l'insuffisance des ressources, et notamment les ressources financières.

Figure 7. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur de la santé



Source : consultant à partir des données du secteur

Niveau de réalisation physique des actions :

57 % des actions ont été mises en œuvre contre 43 % d'actions non démarrées. Les principales réalisations sont entre autres :

- l'élaboration des documents des normes de construction et leur utilisation par des partenaires du ministère de la Santé pour la réalisation de nouveaux CSPS;
- la vaccination contre le méningocoque A en 2019 de la tranche d'âge de 0 à 29 ans dans les aires sanitaires de Diapaga, Seba, Gayéri;
- le renforcement des compétences du personnel sur les maladies sensibles aux changements climatiques.

Bénéficiaires et prise en compte du genre : les bénéficiaires sont le personnel responsable la coordination de la santé environnementale, les parents d'enfants, les directions et les services ministériels concernés, et les populations vivant en zones urbaines et rurales. Les réalisations physiques dans le secteur de la santé sont au bénéfice des groupes socio-professionnels en fonction des pathologies à prévenir ou à guérir. Cette spécificité du Département de la santé a contribué à la prise en compte du genre dans les actions en lien avec le secteur de la santé.

4.7 Secteur de l'eau

Les ressources en eau avaient déjà été identifiées dans le Programme d'action national d'adaptation (PANA) à la variabilité et aux changements climatiques. Dans le cadre du PNA, l'objectif général est la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques du secteur des ressources en eau. Les OS consistent à :

- OS1 : renforcer la mobilisation et la valorisation des ressources en eau;
- OS2 : renforcer la préservation et la protection des ressources en eau;
- OS3 : renforcer la connaissance sur les ressources en eau (surface et surtout souterraine) dans le contexte des changements climatiques;
- OS4 : améliorer l'accès à l'assainissement.

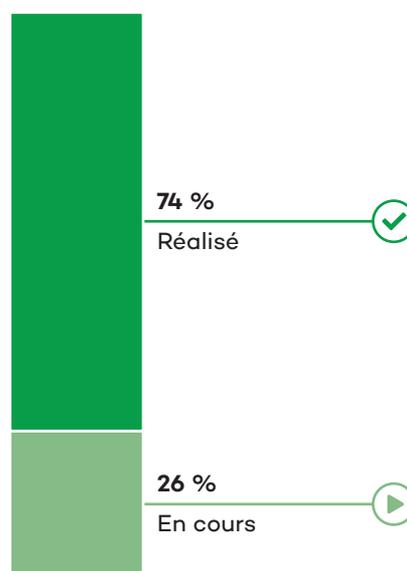
Niveau d'atteinte des objectifs par rapport aux axes stratégiques : 23 actions étaient prévues, 17 actions ont été réalisées, et 6 actions sont en cours de réalisation.

L'analyse de la figure atteste d'un taux de mise en œuvre des actions de 74 %. Les actions en cours de mise en œuvre sont estimées à 26 %. La mise en œuvre des actions a été principalement favorisée par l'accompagnement des partenaires techniques et financiers. La situation sécuritaire difficile et l'insuffisance dans la mobilisation des ressources financières ont été des raisons de la non-exécution de certaines actions.

Niveau de réalisation physique des actions : 84 % des actions ont été mises en œuvre contre 16 % d'actions en cours de mise en œuvre. Les principales réalisations, sont entre autres :

- 10 barrages réalisés, la réhabilitation des infrastructures connexes du barrage souterrain de Naré,
- 9 barrages réhabilités,
- 5 240 forages neufs réalisés,
- 1 802 forages réhabilités, plus de 10 ha de dunes fixées,
- 14 ha végétalisés,
- 179 puits modernes neufs réalisés,
- dotation des 13 régions de police de l'eau avec des agents assermentés,
- l'élaboration d'une Stratégie nationale d'entretien et de sécurité des aménagements hydrauliques.

Figure 8. Niveau d'atteinte des objectifs du secteur des ressources en eau



Source : consultant à partir des données du secteur

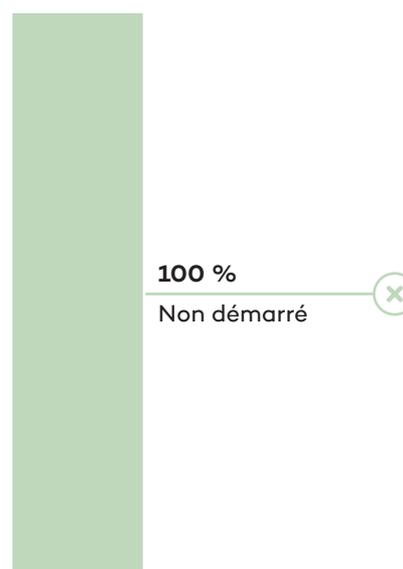
Bénéficiaires et prise en compte du genre : les bénéficiaires sont l'État central, les collectivités territoriales, et les populations urbaines et rurales. Les bénéficiaires de la mise en œuvre des actions ne sont pas désagrégés, quand bien même il est évident que les points d'eau sont utilisés par les hommes et les femmes.

4.8 Secteur du genre

L'intégration du genre qualifié de secteur transversal dans le PNA s'est traduite par l'élaboration d'un PNA pour les organisations féminines. L'objectif général est de prendre en compte le genre dans les actions en lien avec le PNA. Les OS consistent à :

- OS1 : accroître la maîtrise des problématiques d'environnement et des changements climatiques par les membres des associations féminines;
- OS2 : améliorer la capacité de résilience des membres des associations féminines à travers la mise en œuvre des activités génératrices de revenus;
- OS3 : développer des technologies d'adaptation tenant en compte les conditions des associations féminines à partir des connaissances traditionnelles.

Figure 9. Niveau d'atteinte des objectifs relatifs aux organisations féminines



Source : consultant à partir des données du secteur

Niveau d'atteinte des objectifs par rapport aux axes stratégiques

sur 3 actions prévues, aucune d'elles n'a connu un début de mise en œuvre.

Le PNA-Organisations féminines sur le plan institutionnel n'était pas adossé à une structure spécifique, ce qui ne semble pas avoir milité en faveur de sa mise en œuvre. Cet état de fait de PNA sans porteur institutionnel au niveau de la société civile n'a pas été un facteur favorable à son évaluation.

4.9 Organisations de la société civile

Le Burkina Faso dispose d'une Coalition des organisations de la société civile (OSC) sur les changements climatiques qui réunit une quarantaine d'ONG et associations intervenant dans les domaines du climat et de ses changements. Les préoccupations spécifiques des OSC ont fait l'objet d'un document intitulé « *Contribution des organisations de la société civile à la Planification et à la mise en œuvre du Plan national d'adaptation aux changements climatiques* ». L'objectif global est la prise en compte des préoccupations spécifiques à la société civile dans le PNA. Les OS consistent à :

- OS1 : améliorer la contribution des OSC pour une meilleure gouvernance dans la mise en œuvre du PNA au Burkina Faso;

- OS2 : assurer la durabilité des initiatives de la société civile sur l'adaptation aux changements climatiques ;
- OS3 : améliorer la participation des populations dans le processus de réflexion, d'analyse et de décision en matière d'adaptation aux changements climatiques par la production, la diffusion et l'utilisation efficace de l'information issue d'expériences novatrices des OSC.

Niveau d'atteinte des objectifs par rapport aux axes stratégiques : sur 14 actions prévues, aucune action n'a été réalisée, 4 sont en cours de mise en œuvre et 10 n'ont pas connu un début de démarrage.

À l'instar du PNA- Organisations féminines, le document « Contribution des organisations de la société civile à la planification et à la mise en œuvre du Plan national d'adaptation aux changements climatiques », ne semble pas avoir disposé après son élaboration d'un leadership institutionnel pour son opérationnalisation, ce qui a eu un impact négatif sur le niveau de sa mise en œuvre.

Niveau de réalisation physique des actions : le niveau de mise en œuvre n'a pas pu être estimé par les différents acteurs animant les projets en cours de mise en œuvre. Les principales réalisations sont, entre autres :

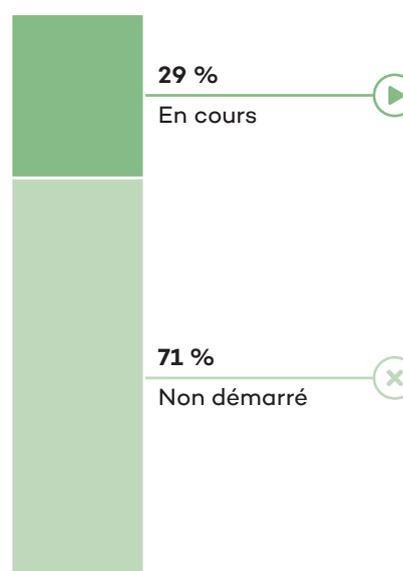
- 1 060 points d'eau maraîchers et pastoraux,
- 1 037 000 d'arbres plantés,
- 4 022 points d'eau potables,
- 1 045 biodigesteurs (énergie + bio fertilisants),
- 2 828 foyers améliorés.

Bénéficiaires et prise en compte du genre : les bénéficiaires sont essentiellement les populations des zones rurales. Les résultats des réalisations n'ont pas désagrégé en fonction du genre.

4.10 Synthèse de l'évaluation par les axes stratégiques et les secteurs

En rappel, les différents secteurs ont été évalués à travers les cinq axes stratégiques. La synthèse de l'évaluation est illustrée dans le tableau 2 et la figure 11 ci-dessous.

Figure 10. Niveau d'atteinte des objectifs en lien avec les OSC



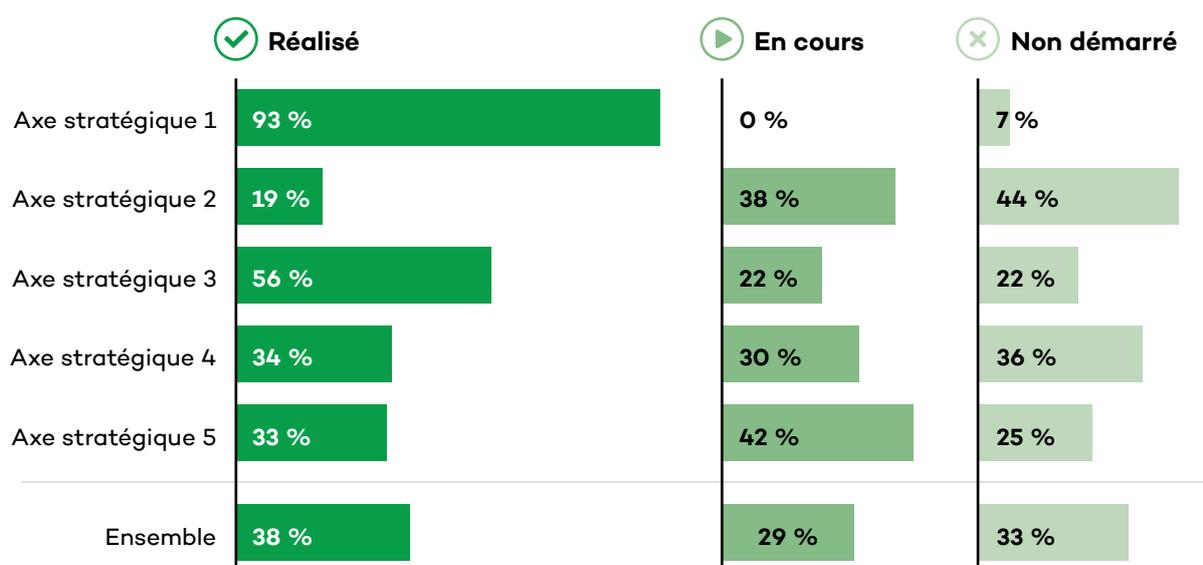
Source : consultant à partir des données du secteur

Table 2. Synthèse du niveau d'atteinte des objectifs des axes stratégiques

Axes stratégiques	Objectifs Spécifiques (OS)	Actions prévues	✓ Réalisées		▶ En cours		✗ Non démarrées	
			Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Axe stratégique 1	OS 1, 2	14	13	93%	0	0%	1	7%
Axe stratégique 2	OS 1, 2, 3	32	6	19%	12	38%	14	44%
Axe stratégique 3	OS 1, 2	9	5	56%	2	22%	2	22%
Axe stratégique 4	OS 1, 2	76	26	34%	23	30%	27	36%
Axe stratégique 5	OS 1, 2	12	4	33%	5	42%	3	25%
Ensemble	11	143	54	38%	42	29%	47	33%

Source : consultant à partir des données du secteur.

Figure 11. Niveau d'atteinte des objectifs des axes stratégiques



Source : consultant à partir des données du secteur.

L'analyse indique que l'axe stratégique n°1 relatif au renforcement des capacités à long terme des cadres institutionnels impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques est celui dont la mise en œuvre des actions est la plus élevée avec 93 %; ce taux pourrait s'expliquer par les efforts accomplis au niveau du département ministériel responsable de l'environnement (qui répond sur le plan institutionnel des changements climatiques) avec l'appui de ces partenaires, y compris la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) à travers le Programme d'appui scientifique aux plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques (PAS-PNA) et le Réseau mondial de PNA.

À titre indicatif, l'appui de la GIZ, à travers ce projet, a permis au pays (i) d'évaluer les capacités nationales pour la planification de l'adaptation aux changements climatiques, de faire une analyse organisationnelle du processus PNA assortie de recommandations, (ii) de disposer d'un Plan de renforcement des capacités des acteurs en lien avec la mise en œuvre du PNA, (iii) de développer un système de suivi et d'évaluation des actions des changements climatiques, (iv) d'identifier les priorités sous-financées du PNA du Burkina Faso. Le Réseau mondial a, également, contribué au renforcement des capacités en suivi-évaluation du PNA.

L'axe stratégique n°1 est suivi de l'axe stratégique n°3 relatif à la mise en place de mécanismes financiers efficaces et durables avec un taux d'achèvement de 56 %. Ce taux pourrait s'expliquer également par les dispositifs en cours en lien avec le renforcement de la résilience des populations à travers le financement des secteurs prioritaires identifiés par l'État burkinabè. Toutefois, la synthèse des résultats qui indiquent un taux de réalisation des actions de 38 % n'est pas satisfaisante. Les 33 % d'actions non démarrées sont relativement élevés. Ce taux pourrait s'expliquer, selon les acteurs sectoriels rencontrés, par l'insuffisance de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des actions prévues pour les cinq (5) ans.

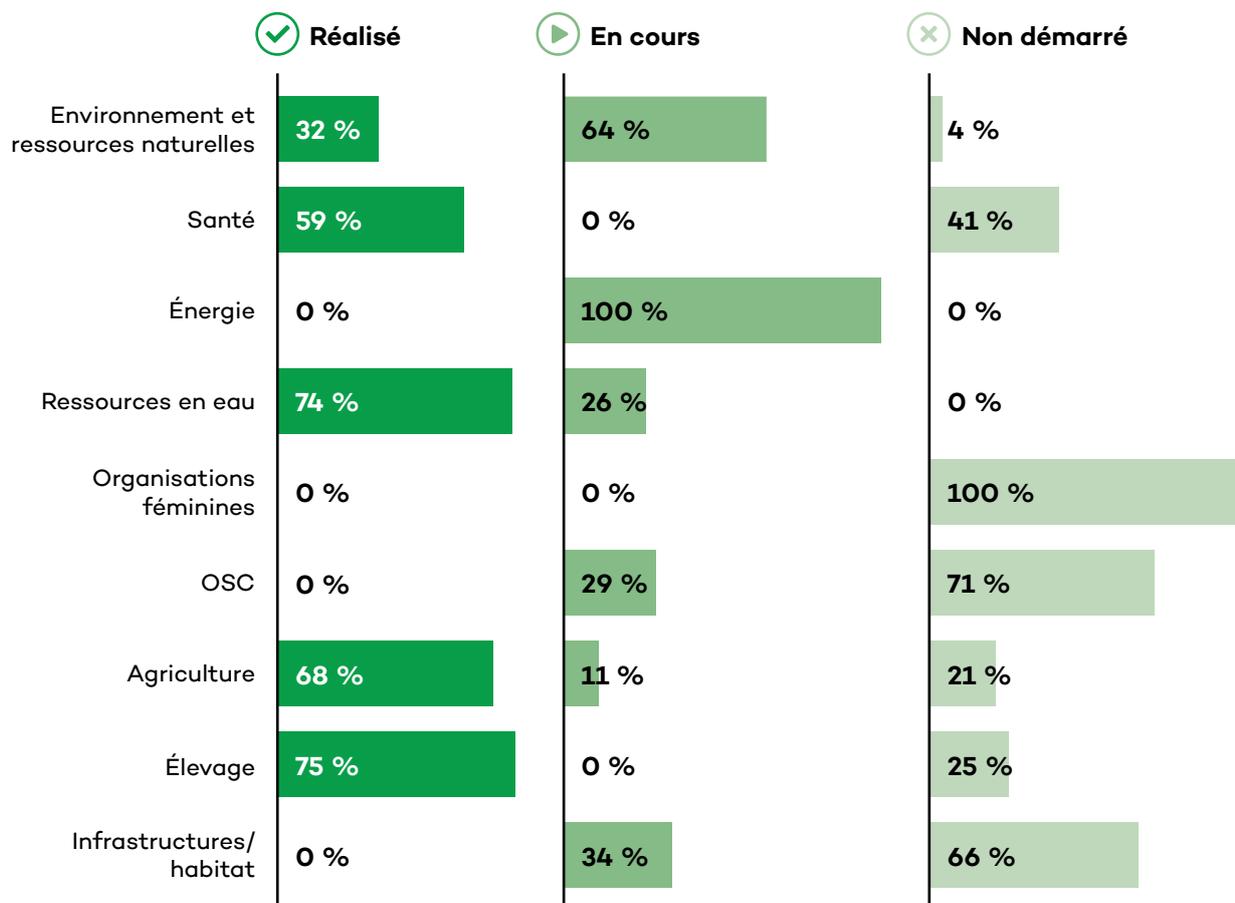
La synthèse du niveau d'atteinte des objectifs par secteur, à partir des actions déclinées dans les axes stratégiques se présente comme suit :

Table 3. Synthèse d'atteinte des objectifs par secteur

Secteur	Actions prévues	Actions réalisées	Actions en cours	Actions non démarrées
Environnement et ressources naturelles	25	32 %	64 %	4 %
Santé	22	59 %	0 %	41 %
Énergie	4	0 %	100 %	0 %
Ressources en eau	23	74 %	26 %	0 %
Organisations féminines	3	0 %	0 %	100 %
OSC	14	0 %	29 %	71 %
Agriculture	19	68 %	11 %	21 %
Élevage	4	75 %	0 %	25 %
Infrastructures/habitat	29	0 %	34 %	66 %

Source : consultant à partir des données du secteur.

Figure 12. Niveau d'atteinte des objectifs par secteur



Source : consultant à partir des données du secteur.

Le secteur de l'élevage obtient le taux de réalisation le plus élevé avec 75 %, suivi du secteur des ressources en eau avec 74 %, de l'agriculture avec 68 % et de la santé avec 59 %. Le taux relativement satisfaisant de ces secteurs se justifie, entre autres, par l'apport prioritairement significatif du budget de l'État dans la mise en œuvre des actions et ensuite par l'appui des partenaires techniques et financiers. Le nombre d'actions non démarrées est très important pour les OSC et les organisations féminines fort probablement à cause du manque de leadership institutionnel dans la mise en œuvre des documents d'adaptation relatifs à ces secteurs.

L'évaluation visait également à disposer d'informations sur le niveau de réalisation physique des actions du PNA. Le tableau ci-dessous indique le niveau de réalisation des actions par secteur.

Table 4. Synthèse des réalisations physiques des actions du PNA

No.	Secteur	Nombre d'actions	Taux de réalisation par secteur des actions prévues	Taux par secteur des actions réalisées
1	Santé	22	57 %	15 %
2	Énergie	4	44 %	11 %
3	Environnement et ressources naturelles	25	39 %	10 %
4	Agriculture	19	87 %	22 %
5	Ressource en eau	23	84 %	21 %
6	Élevage	4	75 %	19 %
7	Habitat et infrastructures	29	6 %	2 %
8	OSC	14	ND	ND
9	Organisations féminines	3	0 %	0 %
Ensemble			49 %	100 %

Source : consultant à partir des données du secteur.

L'analyse faite sur le niveau de réalisations physiques des actions donne un taux moyen de réalisation de 49 % contre 51 % d'actions non réalisées. Ces réalisations physiques comprennent par exemple la formation de 40 371 producteurs sur les techniques de gestion de la conservation des eaux et des sols/de la défense et restauration des sols (CES/DRS), la construction de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtoui pour 33 MW de crête, 213 768 ha de terres dégradées récupérées, 166 aires de conservation créées, 102 531 669 animaux vaccinés, 5 409 logements construits, la vaccination contre la méningocoque A pour les 0-29 ans dans les zones de Diapaga, Seba et Gayéri, 10 barrages réalisés, 5 240 forages neufs réalisés, et l'aménagement de 1 060 points d'eau maraîchers et pastoraux.

5.0 Forces et faiblesses de la mise en œuvre du PNA

La mise en œuvre du PNA a été impactée négativement par deux menaces ou évènements clés. Il s'agit de la situation sécuritaire et de la maladie à coronavirus. Des atouts ont, sans conteste, permis d'obtenir des réalisations physiques de la mise en œuvre du PNA pour la période 2015-2020. Ces atouts constituent des leviers à la base desquels d'autres initiatives en faveur de la mise en œuvre efficace du PNA peuvent être entreprises. Des insuffisances ont été également relevées par secteur. La synthèse des forces et des faiblesses est présentée dans le tableau 5.

Tableau 5. Synthèse de l'analyse des forces et faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Différents programmes et directions existent et ont des activités visant directement ou indirectement à atténuer les effets du changement climatique. • Existence d'une structure de coordination des actions du PNA, notamment le SP/CNDD. • Création en 2018 d'un Service Santé publique environnementale. • Existence de cellules environnemen-tales et de cellules de genre • Existence de ressources humaines pour la mise œuvre du PNA • Un cadre de dialogue opérationnel entre le ministère en charge de l'eau et ces partenaires (les ONG/AD, le secteur privé et les collectivités territoriales) est établi et fonctionnel • L'accompagnement des partenaires techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Non-dynamisation d'un cadre formel de concertation entre ces acteurs au niveau sectoriel du PNA. • Faible prise en compte des actions du PNA dans les référentiels au niveau national. • Insuffisance de formation continue des acteurs dans le domaine du changement climatique en lien avec la santé. • Insuffisance des financements pour la mise en œuvre du PNA. • Insuffisance dans la vulgarisation des résultats de la recherche. • Méconnaissance du PNA par un certain nombre d'acteurs. • Insuffisance de données désagrégées au niveau des secteurs. • Insuffisance du dispositif institutionnel du suivi-capitalisation des actions du PNA. • Faible coordination des actions en matière de mobilisation des ressources. • Faible capacité de mobilisation des ressources financières. • Insuffisance de renforcement des capacités

Source : consultant à partir des données des secteurs dont ont été tirés des enseignements

6.0 Pertinence des réalisations

L'identification des secteurs vulnérables retenus dans le PNA est en lien avec les secteurs prioritaires contenus dans les référentiels tels que le Plan national pour le développement économique et social (PNDES), l'*Étude prospective Burkina 2025*, la Politique nationale de développement durable, la Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention sur les changements climatiques, les politiques sectorielles en lien avec les changements climatiques, notamment la politique sectorielle environnement-eau et assainissement, la politique sectorielle agro-sylvo-pastorale, etc.). Les actions d'adaptation et de résilience du PNA sont étroitement liées aux secteurs prioritaires du développement du Burkina Faso. Les réalisations physiques dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions sont donc pertinentes au regard de leur importance pour l'adaptation et la résilience des secteurs concernés et des populations vulnérables bénéficiaires.

En outre, la stratégie de mise en œuvre du PNA, à travers les plans sectoriels d'adaptation aux changements climatiques était censée faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des actions du PNA. L'existence de ces plans sectoriels devrait faciliter le suivi et l'évaluation du PNA. Force est de constater que malgré l'existence des plans sectoriels d'adaptation et le système de suivi des performances, y compris les fiches élaborées à cet effet, le suivi-rapportage des actions du PNA a comporté beaucoup d'insuffisances. Si le dispositif de suivi lui-même est bien pertinent, sa mise en œuvre n'a pas assez fonctionné et semble peu pertinente.

7.0 Efficacité des réalisations

L'efficacité ici est, d'abord, appréciée d'un point de vue de l'atteinte des objectifs contenus dans les axes stratégiques sur le nombre d'actions prévues, la part des actions réalisées, le nombre d'actions en cours de mise en œuvre et la proportion des actions qui n'ont pas connu un début d'exécution. À ce titre, il ressort de l'évaluation que 67 % des actions ont été réalisées ou sont en cours d'exécution (38 % d'actions réalisées et 29 % en cours de mises en œuvre) contre 33 % d'actions qui n'ont pas connu un démarrage.

L'efficacité est ensuite appréciée en lien avec le niveau de réalisations physiques des actions contenues dans le PNA. À ce propos, il ressort de l'analyse un taux moyen d'exécution de 49 % de réalisations physiques des actions planifiées pour la période 2015-2020. L'efficacité pourrait être qualifiée de moyenne en lien avec le niveau de réalisation physique des actions qui semble plus important.



Montage d'un tas compostage dans la technique de compostage en tas avec retournement périodique. Photo : Centre Ecologique Albert Schweitzer du Burkina

8.0 Durabilité des réalisations

La durabilité des réalisations pourrait a priori renvoyer aux critères/normes de durabilité. Sans rentrer dans une analyse qui pourrait s'avérer complexe sur les liens entre les réalisations obtenues par secteur et les normes de durabilité, il est ici question d'apprécier la pérennisation des acquis au regard du dispositif institutionnel et de la cohérence entre les actions réalisées et les politiques et stratégies en cours de mise en œuvre ainsi que le niveau d'appropriation des bénéficiaires du PNA. Les actions réalisées découlent de la planification des institutions/structures contenue dans les plans sectoriels d'adaptation aux changements climatiques. Le dispositif institutionnel de suivi et de capitalisation disponible dans les secteurs concernés milite en faveur de la durabilité des réalisations du PNA pour la période 2020-2025.



Fours solaires à parabole et en caisse. Photo: Association pour le Développement de l'Energie Solaire

9.0 Stratégie de diffusion du rapport de l'étude

Faire face aux insuffisances relevées dans la présente évaluation nécessite une démarche cohérente qui intègre les différentes étapes suivantes :

- faire une synthèse destinée prioritairement aux décideurs du présent rapport d'évaluation;
- concevoir des dépliants sur les résultats clés de cette étude destinée au grand public;
- traduire la fiche de synthèse et les dépliants sur les résultats en anglais et dans les 4 principales langues locales;
- diffuser les résultats (insuffisances et principaux acquis) auprès des décideurs au niveau central, régional et local;
- diffuser les résultats (insuffisances et principaux acquis) auprès des acteurs de la société civile et des organisations féminines au niveau central, régional et local en impliquant spécifiquement la Coalition des OSC sur les changements climatiques et le Secrétariat permanent des ONG;
- organiser des émissions dans les médias écrits et audio visuels.
- disposer d'un plan de communication synthétique contenant les éléments cités.



Broyage du Bois Raméal Fragmenté à Kindi. Photo: E.ZONGO

La mise en œuvre de cette stratégie est sous la responsabilité du SP/CNDD qui sera appuyée par les acteurs sectoriels et les partenaires techniques et financiers.

10.0 Principaux enseignements et recommandations

Le processus d'évaluation qui a conduit au présent rapport a permis de tirer des enseignements et de formuler des recommandations.

Au titre de leçons apprises dont il faudrait combler les lacunes :

- la méconnaissance du PNA par certains acteurs de sa mise en œuvre : il ressort de l'évaluation qu'une bonne partie des acteurs en charge de la mise en œuvre du PNA ne connaissent pas ce référentiel et cela a dû être un obstacle à sa mise en œuvre, au suivi des activités et à la présente évaluation;
- la non-opérationnalisation du dispositif institutionnel du suivi et d'évaluation du PNA : le PNA contient un dispositif de suivi des performances des actions proposées ainsi des fiches de collecte de données à cet effet. Le dispositif devrait être opérationnel sous le leadership de la structure de coordination qu'est le Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable. Il ressort de l'évaluation que ce dispositif n'a pas assez fonctionné sur la période 2015-2020;
- la non-responsabilisation sur le plan institutionnel des actions du PNA en lien avec la société civile et les organisations féminines n'a pas facilité leur mise en œuvre.
- la faible capacité des structures de mise en œuvre à mobiliser les ressources a été l'une des entraves clés à la mise en œuvre du PNA;
- La faible appropriation du PNA par les acteurs sectoriels;
- les réalisations physiques, la plupart du temps, ne sont pas désagrégées en genre dans le cadre de la mise en œuvre du PNA par les acteurs sectoriels.

Au titre des bonnes leçons, il est indiqué de mentionner :

- la mise en place des points focaux PNA et CDN qui permettront à terme de solutionner les difficultés de suivi des actions au niveau sectoriel;
- la prise en compte progressive des actions en lien avec le PNA dans les programmes d'activités des départements ministériels en lien avec l'adaptation;
- l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles en lien avec la mise en œuvre du PNA;
- le renforcement continu des capacités des acteurs sur le PNA et la CDN;
- la mise en place d'une équipe d'évaluation par décision administrative.

La synthèse des principales recommandations se présente comme suit :

Tableau 6. Synthèse des recommandations

No.	Recommandations	Responsables de mise en œuvre	Source de financement
1	Informersensibiliser les parties prenantes (services publics, secteur privé, société civile) de la mise en œuvre du PNA sur son contenu.	SP/CNDD	État, partenaires d'appui
2	Favoriser la dynamisation d'un cadre de concertation des acteurs de mise en œuvre et tenir des rencontres périodiques de suivi.	SP/CNDD	État, partenaires d'appui
3	Renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre sur les stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNA.	SP/CNDD	État
4	Favoriser la responsabilisation des actions du PNA en lien avec la société civile et les organisations féminines en vue de favoriser leurs mises en œuvre.	SP/CNDD	État, Partenaires d'appui
5	Développer une stratégie de vulgarisation des résultats de la recherche.	Direction générale des études et des statistiques sectorielles / Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MRSI)	État, Partenaires d'appui
6	Veiller à la prise en compte du PNA dans tous les référentiels de développement.	SP/CNDD	État, Partenaires d'appui
7	Aligner le PNA aux ODD.	SP/CNDD et Direction générale de l'efficacité énergétique (DGEE)	État, Partenaires d'appui
8	Répertorier et créer une base de données pour faciliter le suivi de toutes les associations féminines œuvrant dans la lutte contre les changements climatiques et les associer dans la mise en œuvre.	Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre (SP/ CONAP-Genre)	État
9	Répertorier et créer une base de données pour faciliter le suivi des actions des OSC œuvrant dans la lutte contre les changements climatiques et les associer dans la mise en œuvre.	SP/CNDD	État

No.	Recommandations	Responsables de mise en œuvre	Source de financement
10	Renforcer spécifiquement les compétences des organisations féminines.	SP/CNDD	État, Partenaires d'appui
11	Définir clairement les actions et leurs cibles à court, moyen et long terme pour faciliter le suivi et l'évaluation.	Direction générale des études sectorielles et des statistiques (DGESS) des départements concernés	État, Partenaires d'appui
12	Renforcer les compétences des points focaux PNA pour faciliter le suivi rapportage des actions de leurs secteurs respectifs en lien avec le PNA.	SP/CNDD	État, Partenaires d'appui
13	Élaborer et mettre en œuvre de Plan de communication sur le PNA.	SP/CNDD	État, Partenaires d'appui

Source : consultant à partir des données des secteurs.

11.0 Conclusion

Le PNA du Burkina Faso a eu le mérite de s'aligner sur les priorités nationales en matière de développement. Cette option est censée faciliter sa mise en œuvre en tant qu'instrument de planification pour rendre résilient le processus de développement desdits secteurs aux risques climatiques. Cet état de fait a permis le financement d'actions non négligeables planifiées dans le PNA par le budget de l'État.

L'une des bonnes pratiques dans cette démarche a été sans doute la mise en place d'une équipe d'évaluation issue des départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre du PNA et de la société civile. Cette option combinée au partage d'expériences d'une dizaine de pays, grâce à l'appui du Réseau mondial de PNA à travers l'IISD, a permis au Burkina Faso de disposer de sa propre approche en fonction de ses réalités et des exigences de temps et de moyens consacrés à l'étude.

L'une des difficultés majeures de cette évaluation a été l'indisponibilité des données étroitement liée au non-fonctionnement du dispositif du suivi et d'évaluation décrit dans le PNA. Certaines insuffisances découlent du document du PNA lui-même comme l'absence de responsabilisation sur le plan institutionnel de la mise en œuvre des actions en lien avec la société civile et les organisations féminines.

Il est indiqué de retenir que si de façon numérique, le pourcentage d'actions réalisées et en cours de mises en œuvre pour la période 2015-2020 est de 67 %, il ressort en même temps de l'analyse que 49 % de réalisations physiques ont été relevées sur les actions prévues au titre de la mise en œuvre des axes stratégiques. Pour mieux agir dans les cinq prochaines années, les recommandations jointes au présent document gagneraient à être mises en œuvre.

Références

Burkina Faso. (2015), *Plan national de développement économique et social (PNDES)*. <http://www.pndes2020.com/pdf/O6-en.pdf>

Central Intelligence Agency. (2021). *The world factbook: Burkina Faso*. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/burkina-faso/#introduction>

Ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques (2015), *Plan national d'adaptation aux changements climatiques*. https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Parties/Burkina%20Faso%20NAP_English.pdf

Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire (2013), *Formulation du Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso, volet secteur de l'agriculture (PNA-Agriculture)*.

Resources supplémentaires

Burkina Faso, loi n° 034-2018/AN portant pilotage et gestion du développement.

Secrétariat Permanent du Conseil National Council pour le Développement Durable (SP/ CONEDD). (2020). *Plan d'Investissement de la Contribution déterminée au niveau national du Burkina Faso*.

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) & PAS-PNA. (2018). *Rapport de l'atelier sur les capacités nationales en matière de planification de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso*.

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit & PAS-PNA. (2019). *Identification des priorités sous-financées en lien avec la mise en œuvre du Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso*.

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit & PAS-PNA. (2019). *Système de suivi et évaluation des actions des changements climatiques au Burkina Faso, rapport définitif*.

LAME. (2012). *Élaboration du PANA programmatique du Burkina Faso Études de modélisation climatique, d'évaluation des risques et d'analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques. Rapport agriculture et élevage*. Université de Ouagadougou.

Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire. (2013). *Formulation du Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso, volet secteur de l'agriculture*.

Ministère de la Santé. (2013, September). *Plan sectoriel d'adaptation aux changements climatiques*.

Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. (2007). *Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques*. Secrétariat Permanent du Conseil National Council pour le Développement Durable.

Ministère de l'Environnement et du Développement durable. (2015). *Contributions déterminées au niveau national*. Secrétariat Permanent du Conseil National Council pour le Développement Durable.

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, ministère du Désenclavement, des Infrastructures et des Transports. (2013, September). *Formulation du Plan national d'adaptation aux changements climatiques*.

Ministère des Mines et de l'Énergie. (2013). *Formulation du Plan national d'adaptation aux changements climatiques, secteur de l'énergie, rapport provisoire*.

Ministère des Ressources animales et halieutiques. (2013). *Plan national d'adaptation aux changements climatiques du sous-secteur de l'élevage*.

Nations Unies. (1992). *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

Nations Unies. (1992). *Convention des Nations Unies sur la diversité biologique*. <https://www.un.org/fr/observances/biological-diversity-day/convention>

Nations Unies. (1994). *Convention sur la lutte contre la désertification*. https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-01/UNCCD_Convention_FRE.pdf

Nations Unies. (2015). *Accord de Paris sur le climat*. https://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris_fr

Annexe 1. Indication sur le secteur de l'agriculture

Tableau 7. Synthèse des réalisations physiques du secteur de l'agriculture

Axes stratégiques	Taux de réalisation physique
Axe stratégique 1	100 %
Axe stratégique 2	100 %
Axe stratégique 3	100 %
Axe stratégique 4	-
Axe stratégique 5	49,17 %
Taux réalisé	87,17 %
Part non réalisée	12,83 %

Source : consultant à partir des données du secteur.

Tableau 8. Liste de projets d'adaptation mis en œuvre hors PNA du secteur de l'agriculture

No	Titre du projet	Coût du projet
1	Projet de renforcement de la résilience des populations rurales aux effets des changements climatiques par l'amélioration de la productivité agricole à travers des modèles d'exploitation (PRAPA)	19 758 130 000
2	Projet d'aménagement et de réhabilitation de périmètres de DI (PRADI)	6 200 000 000
3	Programme de croissance économique dans le secteur agricole	41 626 000 000
4	Projet de promotion de l'irrigation goutte à goutte (PPIG)	1 411 020 000
5	Projet Neer-Tamba	60 686 725 000
6	Projet d'investissement communautaire en fertilité agricole (PICOFA) PHASE II	13 139 203 000

Source : DGESS du ministère responsable de l'agriculture.

Annexe 2. Indication sur le secteur de l'énergie

Tableau 9. Synthèse des réalisations physiques du secteur de l'énergie

Axes stratégiques	Taux de réalisation
Axe stratégique 1	–
Axe stratégique 2	50 %
Axe stratégique 3	
Axe stratégique 4	38,66 %
Axe stratégique 5	100 %
Taux de réalisation	44,33 %
Part non réalisée	55,67 %

Source : consultant à partir des données du secteur.

Annexe 3. Indication sur le secteur de l'environnement et des ressources naturelles

Tableau 10. Synthèse des réalisations physiques du secteur de l'environnement

Axes stratégiques	Taux de réalisation physique
Axe stratégique 1	100 %
Axe stratégique 2	27,77 %
Axe stratégique 3	33,33 %
Axe stratégique 4	33,33 %
Axe stratégique 5	33,33 %
Totaux réalisés	38,88 %
Totaux non réalisés	61,12 %

Source : consultant à partir des données du secteur.

Tableau 11. Liste de projets d'adaptation mis en œuvre hors PNA du secteur de l'environnement et des ressources naturelles

No	Titre du projet	Coût du projet (FCFA)
1	PADA-REDD+ (Projet d'appui au développement de Anacarde dans le bassin de la Comoé pour la REDD+)	6 446 112 960
2	Projet « Réduction de la vulnérabilité des moyens d'existence dépendant des ressources naturelles dans deux paysages menacés par les effets des changements climatiques au Burkina Faso : le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et les bassins humides de la mare d'Oursi ».	3 962 000 000

Source : DGEES du ministère responsable de l'environnement.

Annexe 4. Indication sur le secteur de l'élevage

Tableau 12. Synthèse des réalisations physiques du secteur des productions animales

Axes stratégiques	Taux de réalisation physique
Axe stratégique 1	-
Axe stratégique 2	100 %
Axe stratégique 3	
Axe stratégique 4	50 %
Axe stratégique 5	
Taux de réalisation physique	75 %
Totaux non réalisés	25 %

Source : consultant à partir des données du secteur.

Annexe 5. Indication sur le secteur des infrastructures et de l'habitat

Tableau 13. Synthèse des réalisations physiques du secteur des infrastructures et de l'habitat

Axes stratégiques	Taux de réalisation
Axe stratégique 1	-
Axe stratégique 2	6,15 %
Axe stratégique 3	0 %
Axe stratégique 4	19 %
Axe stratégique 5	0 %
Taux moyen des actions réalisées	6,28 %
Taux des actions non réalisées	93,72 %

Source : consultant à partir des données du secteur.

Tableau 14. Liste des projets d'adaptation mis en œuvre hors PNA du secteur de l'habitat

No	Titre du projet	Coûts du projet
1	Renforcer le réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou, phase III : aménagement de l'exutoire à l'intérieur et en aval du parc urbain Bangre weogo.	10 milliards de FCFA

Source : DGESS du ministère responsable de l'habitat.

Annexe 6. Indication sur le secteur de la santé

Tableau 15. Synthèse des réalisations physiques du secteur des infrastructures et de la santé

Axes stratégiques	Taux de réalisation physique
Axe stratégique 1	66,66 %
Axe stratégique 2	50 %
Axe stratégique 3	-
Axe stratégique 4	61,53 %
Axe stratégique 5	50 %
Totaux réalisés	57,04 %
Totaux non réalisés	42,96 %

Source : consultant à partir des données du secteur de la santé.

Annexe 7. Indication sur le secteur de l'eau

Tableau 16. Synthèse des réalisations physiques du secteur de l'eau

Axes stratégiques	Taux de réalisation physique
Axe stratégique 1	
Axe stratégique 2	
Axe stratégique 3	
Axe stratégique 4	84,13 %
Axe stratégique 5	
Taux réalisés	84,13 %
Taux non réalisés	15,87 %

Source : consultant à partir des données du secteur de l'eau.

Tableau 17. Liste de projets d'adaptation du secteur de l'eau mis en œuvre hors PNA

Titre du projet	Coûts du projet en francs CFA
En matière de mobilisation de l'eau	
5 nouveaux barrages ont été réalisés et 16 barrages ont été réhabilités	
En matière d'eau potable	
972 AEPS/PEA ont été réalisés et 79 réhabilités	22 334 000 000
6105 forages neufs ont été réalisés et 2240 ont été réhabilités	
15 réseaux d'approvisionnement en eau potable multi-villages (AEP-MV) ont été réalisés	36 968 000 000

Source : DGESS du ministère de l'Eau et de l'Assainissement.

Annexe 8. Indication sur la prise en compte du genre

Tableau 18. Liste de projets d'adaptation et de résilience intégrant le genre mis en œuvre hors PNA

No	Titre du projet	Structure bénéficiaire	Période d'exécution	Coûts du projet
1	Projet de renforcement des capacités nationales de résilience	CONASUR/ MFSNFAH	2014-2017	1 312 194 US \$
2	Projet de renforcement des capacités pour un relèvement résilient	CONASUR/ MFSNFAH	2018-2021	Financement PNUD
3	Projet de renforcement de la résilience climatique au Burkina Faso	CONASUR/ MFSNFAH	2018-2023	Financement/ BM
4	Projet d'aménagement des jardins polyvalents à PO	L'amicale des Forestières du Burkina (AMIFOB)	2017-2020	42 000 000 de FCFA
5	Projet d'appui aux métiers verts dans les sites miniers	Association de femmes vertes	2018-2020	40 000 000 de FCFA
6	Projet d'aménagement des jardins nutritifs	Association Nabonswendé	2015-2020	80 000 000 de FCFA
7	Projet d'appui à la création des jardins nutritifs dans la ceinture verte de Ouagadougou	Association des femmes de Zango	2019-2020	18 000 000 de FCFA
8	Activités de renforcement des capacités des organisations et des groupements de femmes pour une exploitation durable des produits forestiers	Cellule genre du MEEVCC	2019-2020	15 000 000 de FCFA
	Activité d'appui à la création de jardins nutritifs	Cellule genre du MEEVCC	2019-2020	6 000 000 de FCFA
9	Activités de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs et actrices ainsi que les organisations socioprofessionnelles œuvrant dans l'exploitation, la commercialisation et la promotion des PFNL	Cellule genre du MEEVCC	2019-2020	15 000 000 de FCFA

No	Titre du projet	Structure bénéficiaire	Période d'exécution	Coûts du projet
10	Activités de recensement des acteurs et les organisations socioprofessionnelles dans l'exploitation et la promotion des PFNL dans 3 régions (Haut Bassin, Cascades et Sud-ouest)	Cellule genre du MEEVCC	2019-2020	15 000 000 de FCFA
11	Organisation de 3 ateliers de formation en compostage et valorisation des déchets au profit de 80 femmes des 13 régions	Cellule genre du MEEVCC	2019-2020	10 000 000 de FCFA
12	Organisation d'une session de formation au profit des groupements féminins intervenant dans le domaine de l'environnement en foresterie et en sauvegarde environnementale	Cellule genre du MEEVCC	2019-2020	3 140 000 de FCFA

Source : DGESS du ministère responsable de la promotion du genre.

Annexe 9. Indication sur la prise en compte des organisations de la société civile

Tableau 19. Liste de projets d'adaptation hors PNA mis en œuvre par des OSC

No	Titre du projet	Coût du projet en francs CFA
1	Projet de renforcement des capacités d'adaptation et d'atténuation de 4.000 producteurs/trices des communes de Koudougou et de Réo face aux risques de changement climatique. 2019-2021. Autre Terre avec le Baobab, APAD Sanguié et APAF.	50 632 000
2	Projet d'intégration de la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte rapide pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta. Global Water Partnership Afrique de l'Ouest. 2019-2021	ND
3	Projet d'amélioration des conditions de vie des communautés rurales par le développement de l'agriculture familiale et l'adaptation aux changements climatiques. Association des jeunes pour la protection de l'environnement et de l'élevage. 2019-2023	ND

Source : Direction générale de la coopération.

Annexe 10. Liste des personnes ayant contribué à cette évaluation

Tableau 20. Liste des personnes ayant contribué à cette évaluation

No	Nom et prénom	Structure/Fonction
1	M. KINDA Péléga	Consultant
2	M. KABORE Augustin	SP/CNDD
3	M. LANKOANDE Ibrahim	DCCI/SPCNDD
4	M. OUEDRAOGO Kouka	Point Focal PNA
5	M. DOLBZANGA Arouna	DCCI-SP/CNDD
6	M. TRAORE Do Étienne	Point Focal/CCNUCC
7	M. ROUAMBA Boudassida	CT/SP/CNDD
8	M. YAMEOGO Yvonne Pétronille	DCCI-SP/CNDD
9	M. TAMINI Philippe	ONDD-SP/CNDD
10	Mme KABORE/OUEDRAOGO Kâ Sonia Josseline	DGESS/MID
11	M. BOUDA/ZOETGNANDE Flavia Laure	DGNET/MID
12	M. DOULKOM S. Albert	DGESS/DCPP/Agent MID
13	M. NIGNAN Nehoun	DGESS/MUHV
14	M. SOME Conard	DGESS/DFP/MUHV
15	M. OUATTARA Logossina	DGESS/DFP/Agent MUHV
16	M. TOURE Adama	DGESS/DFP/MAAHM
17	M. KABORE Franck	DGHADI/MAAHM
18	M. FOFANA Lamine	DGPV/MAAHM
19	M. DIPAMA Lassané	DGESS/MAAHM
20	Mme LENGANI Raissa	Cellule genre/MAAHM

No	Nom et prénom	Structure/Fonction
21	M. TAMALGHO Joachim	Cellule environnementale
22	Mme OUATTARA/KABORE Fatoumata	SP/GIRE/MEA
23	M. SAOUTO Aley	DGIH/MEA
24	M. OUEDRAOGO Abdoul Aziz	INSD/MINEFID
25	M. NABOLLE André Ludovic	INSD/MINEFID
26	M. TALL Saliou	ABER/MEMC
27	Mme SALAMBERE/ZERBO Nafissata	ANEREE/MEMC
28	M. OUEDRAOGO Aboubacar	DGER/MEMC
29	M. GORO Soumaila	DGEE/MEMC
30	M. COMPAORE Souleymane	DGESS/MFSNFAH
31	M. LEGAY Christian	SPONG/Autre Terre
32	Mme KI/THIOMBIANO Colette	Personne-ressource
33	M. KABORE Salifou	DGESS/MEA
34	M. OUEDRAOGO Saidou	DGESS/MEMC
35	M. SANOU Z. H. Rodrigue	DGESS/MEEVCC
36	M. SAWAODOGO Hamidou Etienne	DGESS/MAAHM
37	M. SOMA K. Raphaël	DGSP/MS
38	M. BARRO Ali	DGEVCC/MEEVCC
39	M. YERBANGA Abdoul Kader	DGESS/MRAH
40	M. COMBASSERE N. Alain	DCCI/SP/CNDD
41	M. GUERDAT Patrick	IISD/Réseau mondial de PNA
42	Mme CAMPBELL Ezra	IISD/Réseau mondial de PNA
43	Mme YAMEOGO Maria	DCCI-SP/CNDD